



**CIRCULAIRE**  
Le 31 mars 2003

**AVIS COMMUN DU PERSONNEL DES AUTORITÉS CANADIENNES  
EN VALEURS MOBILIÈRES, DE SERVICES DE RÉGLEMENTATION DU  
MARCHÉ INC., DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. ET DE L'ASSOCIATION  
CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES**

**PISTES DE VÉRIFICATION ÉLECTRONIQUES**

En vertu de la partie 11 de la Norme canadienne 23-101 *Les règles de négociation* (NC 23-101), les courtiers ont l'obligation de tenir des dossiers sur les ordres et les opérations. À compter du 31 décembre 2003, ces dossiers devront être tenus sous forme électronique. La NC 23-101 oblige aussi les courtiers à transmettre à un fournisseur de services de réglementation (FSR) les informations exigées par celui-ci.<sup>1</sup>

Services de réglementation du marché inc. (SRM) est le FSR de la Bourse de Toronto, de la Bourse de croissance TSX et d'un certain nombre de systèmes de négociation parallèles. SRM gère les Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM). L'article 10.11 des RUIM oblige les courtiers à consigner certains renseignements au sujet des ordres et des opérations.<sup>2</sup>

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) est, par l'intermédiaire de sa Division de la réglementation, le FSR de son propre marché. La Division de la réglementation administre l'application de la Règle Six de la Bourse, laquelle réglemente la négociation des instruments dérivés cotés à la Bourse, comme les options sur actions, les contrats à terme et les options sur contrats à terme. L'article 6377 de la Règle Six oblige les participants agréés de la Bourse à conserver certains renseignements concernant les ordres saisis et les opérations exécutées dans le système de négociation de la Bourse.

Circulaire no : 030-2003

<sup>1</sup> Le texte de la NC 23-101 figure à l'adresse suivante : <http://www.cvmq.com/upload/bulletin/v32n35s00.pdf>

<sup>2</sup> Le texte des Règles figure sur le site web de SRM : [www.regulationservices.com](http://www.regulationservices.com)

**Tour de la Bourse**  
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9  
Téléphone : (514) 871-2424  
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353  
Site Internet : [www.m-x.ca](http://www.m-x.ca)

**Tour de la Bourse**  
P.O. Box 61, 800 Victoria Square, Montréal, Quebec H4Z 1A9  
Telephone: (514) 871-2424  
Toll-free within Canada and the U.S.A.: 1 800 361-5353  
Website: [www.m-x.ca](http://www.m-x.ca)

Le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le personnel des ACVM), SRM, l'association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (l'ACCOVAM) et la Bourse travaillent ensemble à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre des règles sur la piste de vérification électronique et la transmission de renseignements. Ils ont adopté les étapes suivantes à cette fin :

1. SRM et la Bourse détermineront
  - quelles données devraient leur être transmises à des fins de réglementation du marché;
  - par qui; et
  - à quelle fréquence;
2. il y aura constitution en avril d'un comité de consultation chargé de déterminer s'il est nécessaire d'établir des normes technologiques communes pour faciliter la mise en œuvre des règles sur la piste de vérification électronique;
3. un sondage sera expédié à tous les participants au marché intéressés afin de déterminer s'ils sont prêts à mettre en œuvre une piste de vérification électronique et en mesure de transmettre ces données électroniquement. Un rapport sera produit en juin 2003;
4. après l'évaluation des résultats du sondage, le personnel des ACVM, SRM, la Bourse et l'ACCOVAM produiront un plan de mise en œuvre. Ce plan portera à la fois sur la piste de vérification électronique et sur la transmission électronique de données.

L'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels produira un avis distinct au sujet des règles énoncées dans la NC 23-101.

## Questions

Veuillez communiquer vos questions aux personnes suivantes :

Ian Kerr  
Legal Counsel  
Alberta Securities Commission  
Téléphone : (403) 297-4225  
Courriel : [ian.kerr@seccom.ab.ca](mailto:ian.kerr@seccom.ab.ca)

Veronica Armstrong  
Senior Policy Advisor, Legal and Market Initiatives  
British Columbia Securities Commission  
Téléphone : (604) 899-6738  
Courriel : [varmstrong@bcsc.bc.ca](mailto:varmstrong@bcsc.bc.ca)

Tracey Stern  
Senior Legal Counsel, Market Regulation  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Téléphone : (416) 593-8167  
Courriel : [tstern@osc.gov.on.ca](mailto:tstern@osc.gov.on.ca)

Ann Leduc  
Chef du service de la réglementation  
Commission des valeurs mobilières du Québec  
Téléphone : (514) 940-2199 ext. 4572  
Courriel : [ann.Leduc@cvmq.com](mailto:ann.Leduc@cvmq.com)

Noelle Wood  
Senior Counsel  
Market Surveillance  
Services de réglementation du marché inc.  
Téléphone : (416) 646-7275  
Télécopieur : (416) 646-7265  
Courriel : [Noelle.Wood@regulationservices.com](mailto:Noelle.Wood@regulationservices.com)

Jacques Tanguay  
Vice-président, Division de la réglementation  
Bourse de Montréal Inc.  
Téléphone : (514) 871-3518  
Télécopieur : (514) 871-3567  
Courriel : [jtanguay@m-x.ca](mailto:jtanguay@m-x.ca)

Keith Rose  
Vice-président, Politique réglementaire,  
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières  
Téléphone : (416) 943-6908  
Télécopieur : (416) 943-6760  
Courriel : [krrose@ida.ca](mailto:krrose@ida.ca)

Joëlle Saint-Arnault  
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale